



Appel à projets 2023

« Animez le territoire pour la transition écologique »

- Règlement -

Préambule

La CDA de Saintes est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie visant à accompagner la transition écologique du territoire et souhaite donc soutenir les acteurs locaux susceptibles de proposer et de réaliser une ou plusieurs actions de sensibilisation du public sur l'année 2024, autour des thématiques liées à la transition écologique.

1) Objectifs

- Sensibiliser différents publics aux enjeux de la transition écologique dans l'objectif de faire évoluer les comportements,
- Mettre en valeur l'action des acteurs locaux,
- Promouvoir les comportements éco-responsables individuels et collectifs,
- Faire connaître les solutions concrètes développées localement pour agir au quotidien.

2) Typologie des projets concernés

Les actions et les outils qui pourront être portés à la connaissance du jury de sélection devront concerner la sensibilisation de différents publics aux thématiques liées au changement climatique comme par exemple :

- La sensibilisation aux enjeux de la transition écologique
- La préservation des ressources (Eau, Biodiversité, Matériaux...)
- La sensibilisation aux mobilités douces/alternatives
- La sensibilisation à l'économie circulaire
- La sensibilisation aux économies d'énergies
- La promotion et développement de l'alimentation durable...

Il pourra s'agir d'outils d'information ou d'actions de sensibilisation à destination de tout public (grand public, scolaire, seniors, public en précarité...). Le projet doit être mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et y avoir un impact direct.

Le projet pourra se décliner en plusieurs actions de sensibilisation sur l'année 2024.

Il pourra s'inscrire dans les événements touristiques portés par la CDA de Saintes à l'été 2024 (Escapade Fleuve Charente, Echappées rurales...)

Il peut s'inscrire dans des projets pilotés par la CDA de Saintes, à condition que celui-ci porte sur l'une des thématiques précédemment citées.

3) Identité des porteurs de projets

Toute personne morale locale implantée sur une des 36 communes de l'Agglomération de Saintes peut répondre à l'appel à projets. Un seul projet peut être présenté par chaque personne morale candidate.

4) Financement

L'appel à projets vise à apporter un soutien financier aux projets retenus, sous la forme d'une subvention non-reconductible sur le même projet.

L'enveloppe financière mobilisée par la CDA de Saintes pour l'appel à projets 2023 est d'un montant de 20 000 €.

Le soutien financier attribué par la CDA de Saintes à chacun des projets retenus est déterminé en fonction du nombre de projets déclarés recevables. La participation ne doit pas excéder 80 % du budget prévisionnel du projet.

L'aide accordée aux lauréats pour les projets présentés fera l'objet d'une subvention versée par la CDA de Saintes. La totalité de la subvention sera versée dès la signature de la convention. Si l'action ne se réalise pas en 2024, l'association remboursera intégralement la subvention.

5) Dépenses éligibles

- Frais de personnel liés au projet et frais de déplacements
- Achats de matériels ou logiciels directement affectés au projet,
- Prestations externes, dépenses de communication,
- Tout consommable nécessaire à la mise en œuvre du projet,

Les dépenses prises en compte seront celles définies à la date de dépôt du dossier de candidature jugé complet.

6) Critères de sélection des projets

Une pré-sélection des candidatures sera réalisée par la Direction de la Transition Ecologique de la CDA de Saintes. Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Le dossier doit être complet
- Le projet doit bénéficier au territoire de l'agglomération (le projet doit se dérouler sur le territoire)
- Le projet ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une subvention de la CDA de Saintes
- Le projet devra respecter les critères inscrits dans la rubrique « Typologie des projets concernés »

Le montant de la subvention sera attribué au regard des critères suivants :

- Le nombre de personnes potentiellement sensibilisées,
- Le caractère innovant du projet,
- Le nombre de communes touchées,
- Le nombre de partenariats engendrés par l'action.

Le barème de notation sur 20 points sera le suivant :

- 5 points sur la diversité des thématiques (voir rubrique « Typologie des projets concernés ») balayées par le projet
- 5 points sur le caractère innovant du projet
- 5 points sur la portée du projet sur le territoire (sociale, économique, culturelle et partenariale)
- 5 points sur la typologie du public touché (diversité, nombre de personnes, ...)

7) Analyse des projets

Les projets retenus seront examinés par un jury de sélection comprenant notamment des représentants des services de la Direction de la Transition Ecologique et des Elus en charge des thématiques associées.

8) Confidentialité

Sans accord des personnes concernées, les membres du jury de sélection seront tenus de ne divulguer aucune information à des tiers sur le nom et la nature des candidats ou des projets qui seront soumis à leur examen tant que la décision d'attribution de la CDA de Saintes ne sera acquise.

9) Communication autour du projet

Toute opération de communication liée au projet sera réalisée en veillant à faire apparaître clairement le logo de la CDA de Saintes.

10) Candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- La présentation de l'outil ou de l'action via le formulaire dédié (formulaire disponible sur www.agglo-saintes.fr)
- Des statuts de la structure candidate
- Du RIB de la structure candidate
- Du budget annuel (fonctionnement et investissement) de l'année N-1 de et du budget prévisionnel du projet

Les éléments doivent être envoyés au plus tard le 10 septembre 2023 soit :

- Par voie postale à :

M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Direction de la Transition écologique

12 Boulevard Guillet Maillet

17100 SAINTES

- Par mail à : aap-animation@agglo-saintes.fr

11) Calendrier prévisionnel

Le jury de sélection se réunira en octobre 2023. La liste des projets retenus sera publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération en novembre 2023. Les projets sélectionnés seront destinataires début 2024 de l'intégralité de la subvention attribuée pour développer leurs actions.

12) Bilan

Toutes les actions menées devront faire l'objet d'un bilan comprenant le déroulé de l'action, le public sensibilisé -type et nombre -, le budget affecté. Des supports photographiques illustrant l'action pourront être fournis.

Contact

Pour toute question, les candidats peuvent envoyer un mail à aap-animation@agglo-saintes.fr